



Règlement du Trail Cross des Dunes de Flandre du 15 novembre 2026

1. INSCRIPTIONS

- Par courrier à l'aide du bulletin d'inscription, **avant le lundi 09 novembre 2026**, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association **Le Trail Cross du Fort des Dunes de Flandre** et adressé à **Le Trail Cross du Fort des Dunes de Flandre** 31 rue Auguste Coolen 59123 Bray-Dunes
- Sur place Club House stade Dacosse 59495 Leffrinckoucke le samedi 14 novembre de 15h à 17h avec une majoration de 4 € soit **10 € l'inscription**.
- Par internet : <https://le-trail-cross-du-fort-des-dunes-de-flandre.adeorun.com/> jusqu'au vendredi 13 nov. à 14h

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés suivant le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme. Tout athlète non inscrit, sans dossard, ne sera pas admis sur le parcours.

Les chaussures de trail ou de running sont préconisées car il y a des secteurs pavés et bétonnés sur les courses: Chaussures à pointes interdites pour éviter les blessures.

3. COURSES

1 - 9h30 : course Populaire & Cadets, 1 moyen tour et 1 grand tour : 5500 m.

Inscription 6 €

2 - 10h15 : course Benjamins, Minimes, 2 moyens tours : 2200 m. Inscription gratuite

3 - 10h35 : course Poussins : 1100m, 1 petit tour. Inscription gratuite

4 - 10h40 : course Eveil : 1100m, 1 petit tour. Inscription gratuite

5 - 11h00 : course des As & Juniors; 3 grands tours : 11400 m. Inscription 6 €

4. DOSSARDS

Les dossards seront retirés au Club House stade Dacosse 59495 Leffrinckoucke : le samedi 14 novembre de 15h à 17h et le dimanche 15 novembre dès 8h. Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur PPS (parcours prévention de santé), licence ou autorisation parentale. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Le dossard devra être visible et non plié sur l'athlète, sous peine de non classement. Se munir d'épingles pour le dossard.

5. SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par une association de secouristes officielle. Le parcours sera protégé par l'Association Dunkerquoise Citizen Band. Un médecin sera présent sur la zone d'arrivée. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

6. CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

Le chronométrage sera assuré manuellement et avec puces. Un classement individuel sera publié pour les courses 1, 2 & 5. Les résultats seront affichés sur place et visibles sur le site <https://letrailcrossdufortdesdunesdeflandre.com>

7. RÉCOMPENSES

Une récompense sera donnée à tous les participants. Course 1 : Un lot sera attribué aux trois premiers cadets (F&M). Seront récompensé(e)s les 5 premier(e)s au classement scratch (lots non cumulables); Course 2 : Un lot sera attribué aux trois premiers benjamin(e)s, minimes. Course 5 : Un lot sera attribué aux 3 premiers juniors. Seront récompensé(e)s les 5 premier(e)s au classement scratch et une prime sera versée aux 5 premiers hommes (120 € puis 100 €, 90 €, 80 € et 70 €) et aux 3 premières femmes (120 € puis 100 € et 90 €) (lot et prime non cumulables)

8. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera assuré à l'arrivée : soupe, eau, fruits ou solides...

9. ORGANISATION ET ASSISTANCE

Des vestiaires et sanitaires seront à disposition. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les vestiaires.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité-civile auprès d'une assurance régie par le code des assurances.

Tout athlète devra se présenter apte physiquement et prendre part à la course garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'annulation des épreuves due à des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR TOUTES LES COURSES

3.1 - Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

*** Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.**

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

3.2 - Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé & Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, par email à crossdufortddf@gmail.com ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS (<https://pps.athle.fr>) pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée

REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera sur le CAR PODIUM à l'issue de chaque course.